

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au

1 novembre 2022

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 49999 € : 5000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 50000 € et 80000 € : 6500 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 80001 € et 100000 € : 8900 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 149999 € : 10000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 150000 € et 300000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 300001 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500000 € : 4 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1000000 € : 3,25 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Attestation Avis de valeur : 165 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Rapport détaillé Valeur Vénale suivant la Charte de l'Expertise : à partir de 500 € TTC

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

3,25 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges plafonné à 8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

3,25 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges plafonné à 8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire

50% du loyer hors charge plafonné à 8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

HONORAIRES DE RÉDACTION DE BAIL ET ÉTAT DES LIEUX SEULS

Contrat d'Habitation	Tarifs
Rédaction de Bail :	300€ TTC répartis entre le bailleur et le preneur
État des Lieux :	3€/m ² à la charge du bailleur et du preneur

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Les Missions	Tarifs
Visites, entremises, négociation, rédaction de bail, État des lieux :	8%HT du loyer triennale
Forfait minimum rédaction d'acte seul :	1800€ HT
Etat des lieux Forfaitaire :	450€ HT

Les honoraires et frais de location des locaux à usage professionnel et commercial sont répartis comme suit : 30 % à charge du bailleur , 70 % à charge du preneur

CONSULTATION - CONSEIL :65€ HT / Heure

Société :Padparascha , SARL au capital de 2500 € - Siège social : 10 Rue du Colisée - RCS PARIS n° 907742886 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI7501202200000054 délivrée par CCI PARIS
Garant : GALIAN ASSURANCES , 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS 08